



PROCES-VERBAL N°06

Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 08/02/2018

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusé :

Assiste : Patrick BAUW

A l'ouverture de sa réunion, la Commission apprend avec beaucoup de tristesse le décès de Mr Michel SERGEANT – Membre de la CRTIS – Président de la CDTIS Artois - Trésorier du District Artois – Président de la Commission régionale de contrôle des clubs, survenu le Jeudi 08 Février 2018 des suites d'une longue maladie.

Les membres de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives adressent leurs sincères condoléances à sa famille et ses proches. L'homme comme le bénévole vont bien nous manquer.

Prochaine réunion le 06/03/2018

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le
26/02/2018

Le P.V n°5 est approuvé.

Question d'Alain LECLERCQ sur le retrait et non la suspension de classement d'une installation

Il est précisé que conformément à l'art 5.2.7 du règlement des installations la suspension de classement peut être prononcée jusqu'à l'exécution des travaux demandés et le retrait de classement en cas de dégradations persistantes de l'état de l'installation.

C'est bien une suspension qui a été prononcée au PV n°5 mais Foot 2000 ne propose que le retrait au menu déroulant !

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ORIGNY STE BENOITE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 025750101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 18/06/2024.

La Commission prend connaissance de la mise en conformité des vestiaires joueurs à 25 m² et du vestiaire arbitre à 8 m².

- Rapport de la visite effectuée le 06/04/2017 par Monsieur Mickael AUBRY - Membre de la CRTIS.
La Commission confirme le maintien de classement en Niveau 5 jusqu'au 08/02/2028.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **HARNES – STADE MAURICE BOUTHEMY 2 – NNI 624130102**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Tests in situ du 29/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **LENS – STADE ALBERT DEBEYRE 1 – NNI 624980301**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 23/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan Masse
- Plan situation
- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 11SYE PROV et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **LENS – STADE ALBERT DEBEYRE 3 – NNI 624980303**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 05/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot à 8 SYE.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 8 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **LESTREM – COMPLEXE SPORTIF VAL DE LAWE 1 – NNI 625020101**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 02 Mars 2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 04/12/2017 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

- **AIRE SUR LA LYS – STADE GERMAIN SPAES 1 – NNI 620140301**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 27 Novembre 2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques ci-dessous sur le projet pour un Niveau 4 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

La Commission émet les remarques suivantes :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.
- Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

Pour son classement en niveau 4 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **VENDIN LES BETHUNE – STADE ALBERT DELAHAYE – NNI 628410102**

Cette installation est inexistante à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques ci-dessous sur le projet pour un Niveau Foot à 11. Le classement en niveau 6 ne pourra être atteint qu'avec des vestiaires dédiés à cette installation.

Il est rappelé qu'un classement en niveau 6 est le niveau minimum pour obtenir une aide FAFA.

La Commission émet les remarques suivantes :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.
- Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **AIRE SUR LA LYS – STADE GERMAIN SPAES 1 – NNI 620140301**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 27 Novembre 2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

La Commission demande la transmission d'un plan masse précisant la cotation de la distance entre les mâts et les lignes de touches et de buts.

3.5 Retraits de classement

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
5. **AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **COQUELLES – STADE CALQUELLA – NNI 622390201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 22/01/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 01 Décembre 2017
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement en Niveau 5 jusqu'au 22/01/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Rajouter un miroir dans chaque vestiaire joueur

- **OYE PLAGE – STADE JEAN COURQUIN 1 – NNI 626450101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/06/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29 Mai 2008

La Commission confirme le maintien de classement en Niveau 5 jusqu'au 16/01/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Fermer l'accès à 3 endroits de la main courante (deux côtés « but 1 » et un côté « but 2 »)
- Installer deux mains courantes coulissantes pour l'entrée des joueurs et le passage des engins

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale (16/01/2028), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAINT MARTIN LES BOULOGNE – STADE DE LA WAROQUERIE – NNI 627580104**

Cette installation est classée Niveau 4 SYE jusqu'au 05 Avril 2019.

Eclairage moyen horizontal : 214 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **ST MARTIN LEZ TATINGHEM – SALLE DES SPORTS POLYVALENTE – NNI 627579901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08/01/2028.

La Commission prend connaissance de l'attestation de capacité du 22 Décembre 2017.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LE PORTEL – STADE AMOUR SERGENT – NNI 626670101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 09/12/2023.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Monsieur Damien DENIS – membre de la CRTIS nous informant que des miroirs ont été installés dans chaque vestiaire (joueurs et arbitre).

La Commission **transmet le rapport à la CFTIS pour information.**

Remerciements

- **ST MARTIN BOULOGNE – STADE DE LA WAROQUERIE 1 – NNI 627580101**

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 18/12/2022.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Monsieur Damien DENIS – membre de la CRTIS nous informant que les bancs de touches joueurs ont été remplacés et sont conformes au présent Règlement des Terrains et Installations Sportives.

La Commission **transmet le rapport à la CFTIS pour information.**

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ANICHE – STADE DES NAVARRES 2 – NNI 590080102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot à 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Mai 2004

La Commission prononce le classement en Niveau Foot à 11 jusqu'au 08/02/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Aucun obstacle ne doit se situer à moins de 2,50 m des lignes.
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Traçage des terrains Foot à 8 à réaliser en respectant les dégagements de 2,50m (zone de sécurité) par rapport aux lignes de buts et ligne médiane.

- **DECHY – STADE JEAN BOUIN 2 – NNI 591700102**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot à 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Novembre 2017

La Commission prononce le classement en Niveau Foot à 11 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

Les buts amovibles A8 dans fourreaux doivent être retirés pour les compétitions à 11.

- **PREUX AU BOIS – STADE DEMADE 1 – NNI 594720101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot à 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14 Décembre 2017

- Schéma de l'aire de jeu

La Commission confirme le classement en Niveau Foot à 11 jusqu'au 08/02/2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **DECHY – STADE JEAN BOUIN 1 – NNI 591700101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/01/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Janvier 2018

La Commission confirme le classement en Niveau 5 jusqu'au 25 Juillet 2025.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Tracer la zone technique
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Fermer la main courante au droit du passage d'engin.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **METZ EN COUTURE – STADE JEAN MOULIN 1 – NNI 625720101**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour des vestiaires et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un niveau 6.

- **SOLESMES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595710101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 21 Mai 2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un niveau 5.

La Commission précise que :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.
- Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains

Pour son classement en niveau 5, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **SOLESMES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI (à créer)**

Cette installation n'existe pas à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un niveau Foot à 11 en l'absence de vestiaires dédiés à cette installation.

La Commission précise que :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.
- Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains

Pour son classement, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **DECHY – SALLE MICHEL BERNARD – NNI 591709901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 17 Janvier 2018
- Schéma des vestiaires

La Commission prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028 dans l'attente d'une confirmation de toilettes différenciés spectateurs joueurs.

- **ROUSIES – SALLE LEON PHILIPPE – NNI 595149901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 24 Avril 2014
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires

La Commission prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 mai 2018 :

- Mettre des protections mousses derrière les lignes de but.
- Protéger les poteaux de la salle entrant dans les dégagements le long de la ligne de touche

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **PROUVY – STADE PIERRE LEROY – NNI 594750101**

Cette installation est classée Niveau Foot à 11 SYE jusqu'au 14 Mai 2018.

Eclairage moyen horizontal : 121 Lux

Facteur d'uniformité : 0.43

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 08/02/2020.

- **SIN LE NOBLE – STADE FRERES MARTEL 2 – NNI 595690102**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 04 Octobre 2027.

Eclairage moyen horizontal : 142 Lux

Facteur d'uniformité : **0.26**

Le facteur d'uniformité à 0,26 (requis 0,40) ne permet pas un classement de cette installation (Chapitre 5 – Règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives).

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **GUESNAIN – STADE ROBERT BARBAN – NNI 592760101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 11 Août 2020.

Eclairage moyen horizontal : 424 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **SOLESMES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595710101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable pour un éclairage E5.

Eclairement moyen horizontal : 162 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

- **SOLESMES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI (à créer)**

Cette installation n'existe pas à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable pour un éclairage E5.

Eclairement moyen horizontal : 155 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

3.5 Retraits de classement

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
5. **AFFAIRES DIVERSES**

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BAISIEUX – COMPLEXE SPORTIF CLAUDE GRUSON 1 – NNI 590440101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/12/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 1^{er} Février 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – membre de la CDTIS

La Commission confirme le classement en Niveau 5 jusqu'au 25 Juillet 2027.

- **LILLE – STADE DU JARDIN DES SPORTS – NNI 593502101**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 16/11/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08 Novembre 2016
- Rapport de visite effectuée le 29 Janvier 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – membre de la CDTIS

La Commission propose le maintien de classement en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Le classement de l'installation en Niveau 4 SYE ne sera possible qu'avec la réalisation des travaux suivants :

- Mettre en place un couloir/tunnel assurant une séparation physique par rapport aux spectateurs d'au moins 2m de largeur et 2,20m de hauteur.
- Mise en conformité des bancs de touche joueurs à 5m

Le PV des tests in-situ reste à transmettre

- **RONCQ – STADE ALPHONSE LOEUL – NNI 595080101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 16/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 08 Décembre 2017

La Commission confirme le classement en Niveau 5 jusqu'au 16 Avril 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- La zone technique doit être mise en conformité (1m de chaque côté de l'abri joueur et arrêt à 1m de la ligne de touche)
- Respecter les 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (y compris terrain réduit A 8 par rapport aux buts)

1.3 Changements de niveau de classement

- **PITGAM – STADE GERARD VERMOTE – NNI 594630101**

Cette installation était classée en niveau Foot à 11 jusqu'au 17/05/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 29 Mai 2017
- Plan de l'aire de jeu
- Plans des vestiaires

La Commission prononce le classement en Niveau 6 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le :

- 30 Avril 2018 → - Mettre en conformité le traçage de l'aire de jeu (point de pénalty - arc de cercle à 9,15m – rond central)
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- 30 Juin 2018 → - Remettre en état les bancs de touche (apparition des vis en bois rouillées et bancs de touche manquants)

La main courante sur une longueur du terrain sera mise en œuvre conformément à l'engagement de la commune

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **COMINES – COMPLEXE SPORTIF DE COUBERTIN 2 – NNI 591520302**

Cette installation est classée en Niveau 6 Sy jusqu'au 17/07/2027.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 05/12/2017 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

- **LOON PLAGE – STADE MARCEL ROSSEEL 3 – NNI 593590103**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 12 Mars 2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 08/01/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

1.5 Avis préalables

- **WERVICQ SUD – COMPLEXE SPORTIF LA VICTOIRE 2 – NNI 596560102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un niveau Foot à 11 SYE en l'absence de transmission des plans des vestiaires dédiés à cette installation.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

- **WORMHOUT – STADE VICTOR DEHONDT 2 – NNI 596630102**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 30 Juin 2017.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission demande de refaire une nouvelle demande sur une installation complète intégrant les vestiaires.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LILLE – SALLE FIVES CAIL – NNI 593509921**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 26/08/2016
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 29/01/2018 par Monsieur Bernard FLAMENT - Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Tracer la zone officielle et la zone de remplacement

- **LILLE – SALLE DES SPORTS FLORENCE ARTHAUD – NNI 593509919**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 30/06/2011
- Photos des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Tracer les quarts de cercle aux 4 coins de l'aire de jeu

- **LILLE – SALLE JARDIN DES SPORTS – NNI 593509914**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- PV CDS du 24/04/2015
- Rapport de la visite effectuée par Monsieur Serge PATUREAU - Membre de la CRTIS. (un rapport

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision. (un rapport de visite pour un 1/16° a été fait par M.Raviart le 1/03/2017)

- **LILLE – SALLE JEAN BOUIN – NNI 593509907**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 26/03/2015
- Rapport photos effectué par Monsieur Serge PATUREAU - Membre de la CRTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Mettre en place une protection en mousse sur les arêtes du mur, entrée côté toilettes publiques

- **LILLE – SALLE MONTEBELLO – NNI 593509916**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 25/08/2017

- Rapport photos effectué par Monsieur Serge PATUREAU - Membre de la CRTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Tracer les quarts de cercle aux 4 coins de l'aire de jeu
- Repositionner la zone technique par rapport à la ligne médiane

- **LOOS – SALLE LEO LAGRANGE – NNI 593609902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Octobre 2005

- PV CDS du 10/01/2017

- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LILLE – STADE DU JARDIN DES SPORTS 1 – NNI 593502101**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 16 Novembre 2017 et l'éclairage en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 05 Septembre 2019.

Eclairage moyen horizontal : 155 Lux

Facteur d'uniformité : 0.52

La Commission maintien le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 05/09/2019.

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 1 – NNI 593780101**

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 17 Septembre 2026 et l'éclairage en Niveau E5 jusqu'au 16 Décembre 2017.

Eclairage moyen horizontal : 169 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emin/Emaxi : 0.52

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 19/01/2020.

- **TOURCOING – COMPLEXE SPORTIF LA BOURGOGNE 1 – NNI 595990401**

Cette installation est classée Niveau Foot à 11 SYE jusqu'au 19 Novembre 2018 et l'éclairage était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 23 Janvier 2018.

Eclairage moyen horizontal : 160 Lux

Facteur d'uniformité : 0.44

La Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 23/01/2020.

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE 1 – NNI 595990101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 26 Juillet 2026 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 25 Février 2018.

Eclairage moyen horizontal : 251 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM 1 – NNI 590090202**

Cette installation est en travaux jusqu'au 31 Janvier 2019 et l'éclairage en Niveau E3 jusqu'au 25 Mars 2018.

Eclairage moyen horizontal : 406 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM 4 – NNI 590090204**

Cette installation classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 19 Novembre 2021 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 27 Février 2018.

Eclairage moyen horizontal : 240 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

- **BAILLEUL – STADE CHARLES LESAGE 2 – NNI 590430102**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 01 Septembre 2024 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 01 Septembre 2016.

Eclairage moyen horizontal : 121 Lux

Facteur d'uniformité : 0.45

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour maintenir un classement E5 (requis ≥ 0.7).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 01/09/2019.

- **LILLE – STADE MARCEL DUHOO – NNI 593500201**

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 12 Septembre 2025 et l'éclairage en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 05 Septembre 2019.

Eclairage moyen horizontal : 124 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 01/03/2019.

3.4 Avis préalables

- **WERVICQ SUD – COMPLEXE SPORTIF LA VICTOIRE 2 – NNI 596560102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 201 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

- **WORMHOUT – STADE VICTOR DEHONDT 1 – NNI 596630101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 16/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable pour un éclairage E5.

Eclairage moyen horizontal : 197 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **DUNKERQUE – STADE TRIBUT – NNI 591830101 ET 591830102**

La Commission prend connaissance de l'attestation de capacité du 12 Janvier 2018 intégrant les travaux en cours et transmet à la CFTIS pour information.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **RESSONS SUR MATZ – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 605330201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 19 Juin 2002
- Rapport de la visite effectuée le 01/02/2018 par Monsieur Jacques ARNAUD - Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le classement en Niveau 5 jusqu'au 08/02/2028.

1.3 Changements de niveau de classement

- **FEUQUIERES – STADE DES VIOLETTES 1 – NNI 602330101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/11/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 04 Juillet 2017

Le classement de l'installation en Niveau 5 n'est pas possible avec les surfaces actuelles des vestiaires.

La Commission prononce le classement en Niveau 6 jusqu'au 25/07/2027.

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **RESSONS SUR MATZ – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 605330202**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 8 jusqu'au 18/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 01 Février 2018
- Rapport de la visite effectuée le 01/02/2018 par Monsieur Jacques ARNAUD - Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 08/02/2028.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 2 – NNI 604630102**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 23/03/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 21/11/2017 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

1.5 Avis préalables

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 2 – NNI 606700102**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 S jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission demande les précisions suivantes pour un projet de niveau 4 SYE :

- Transmission d'un plan des vestiaires et locaux dédiés à cette installation.
- Un plan détaillant la liaison protégée entre les vestiaires et le terrain.

- **VINEUIL ST FIRMIN (CHANTILLY) – STADE DES BOURGOGNES 4 – NNI 606950104**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un niveau 4 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

La Commission émet les remarques suivantes :

- Décaler le portail d'entrée sur l'aire de jeu de façon à ce que les joueurs ne puissent être en contact avec le public et préciser la hauteur des portails de part et d'autre des vestiaires.
- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts rabattus.
- Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

Pour son classement en niveau 4 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.5 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CAMBRONNE LES RIBECOURT – GYMNASSE ANDRE HENNIQUE – NNI 601199901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 15/09/2016
- Rapport de la visite effectuée le 28/11/2017 par Monsieur Pierre BIENVENU - Membre de la CRTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028.

La Commission rappelle les points suivants :

- Les dimensions des vestiaires joueurs ne permettent pas un classement Futsal Niveau 3.
- Les zones de dégagement ne sont pas conformes.
- Aucun accueil de spectateurs n'est possible sauf spécification différente à l'AOP et constat du respect des dégagements lors des compétitions.

Une visite complémentaire de cette installation en disposition de compétition est nécessaire afin de vérifier la mise en place de la zone technique joueurs, le respect des dégagements, la table officielle et l'accueil des spectateurs.

- **COMPIEGNE – GYMNASSE DE ROYALLIEU – NNI 601599901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 26/01/2018 par Monsieur Christophe BEDIN - Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à prévoir :

- Entre la zone technique et la table officielle mettre en place le marquage de 0,40m
- Surface de réparation à mettre à distance 4,20m au lieu de 5m
- Remonter les panneaux de baskets à bonne distance lors des matchs
- Repositionner la table de marquage en face du tableau de marquage

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **PONT SAINT MAXENCE – GYMNASSE LA SALAMANDRE – NNI 605099903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 30/12/2015
- PV CDS du 14/12/2015
- Rapport de la visite effectuée le 28/11/2017 par Monsieur Pierre BIENVENU - Membre de la CRTIS.

La Commission **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 2 – NNI 606700102**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 S jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable pour un éclairage E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Eclairage moyen horizontal : 285 Lux

Facteur d'uniformité : 0.88

Rapport Emini/Emaxi : 0.71

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAILLY SAILLISEL – STADE RENE PARSY – NNI 806950101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 15 Décembre 2017

La Commission confirme le classement en Niveau 5 jusqu'au 12/11/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Réparer la main courante
- Tracer la zone technique

Il est précisé d'enlever les buts mobiles à chaque compétition à 11.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **AMIENS – GYMNASSE CHARPENTIER – NNI 800219922**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- PV CDS du 25/09/2014

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028.

- **AMIENS – GYMNASSE ROBERT DE LUZARCHES – NNI 800219901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **AMIENS – GYMNASSE DES 4 CHENES – NNI 800219902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- PV CDS du 14/12/2015

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **AMIENS – GYMNASSE ESLA TRIOLET – NNI 800219907**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- PV CDS du 19/05/2016

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Mettre des protections mousses derrière les lignes de but et protéger les arêtes saillantes entrant dans les dégagements de 1m derrière la ligne de touche.

- **AMIENS – GYMNASSE GEORGES CUISSET – NNI 800219910**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- PV CDS du 18/07/2017

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Mettre des protections mousses derrière les lignes de but.

- **AMIENS – SALLE HALLE DES SPORTS ETOUVIE – NNI 800219915**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- PV CDS du 19/09/2013

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Mettre des protections mousses derrière les lignes de but.

- **BEAUVAL – GYMNASSE EUGENE GREUET – NNI 800719901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Mettre des protections mousses au droit des poteaux de la salle.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **CAYEUX SUR MER – SALLE DES SPORTS HENRI DELOISON – NNI 801829901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

Si des travaux de rénovation sont prévus nous restons à disposition pour fournir un avis préalable sur le projet.

- **CONTY – GYMNASSE CLAUDE JEUNEMAITRE – NNI 802119901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08 Février 2028.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **FLESSELLES – SALLE ROGER DUHAMEL – NNI 803169901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 08 Février 2028.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **CAYEUX SUR MER – SALLE DES SPORTS HENRI DELOISON – NNI 801829901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08 Février 2028.

Eclairage moyen horizontal : 330 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ABBEVILLE – STADE PAUL DELIQUE 1 – NNI 800010101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 24 Mai 2026 et l'éclairage en Niveau E3 était classé jusqu'au 24 Janvier 2018

Eclairage moyen horizontal : 384 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **ST VALERY SUR SOMME – STADE CHARLES CAUDRON – NNI 807210101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 06/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable pour un éclairage E5.

Eclairage moyen horizontal : 181 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES